

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 MAI 2018 À 20H00****Nombre de conseillers : 15****Conseillers en exercice : 13****Date de convocation : 7 mai 2018****Date d'affichage : 7 mai 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du sept mai deux mil dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Mesdames RENAULT Patricia et CHEVILLARD Pascale, Adjointes ;
Mesdames GUINEHEUX Anne-Sophie et BROSSEAU Marylène.
Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, DEMINGUET Éric, PAILLARD Michel et BRETON Raphaël.

(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absent excusé : Monsieur HENRY Damien.

Secrétaire de séance : Monsieur POIRIER Mathieu a été nommé secrétaire de séance.
(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Adhésion au service "R.G.P.D" du Centre de Gestion de la Mayenne
- 2°) Territoire d'Énergie Mayenne / Modification des statuts
- 3°) Rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public Assainissement 2017
- 4°) Salle polyvalente / Remplacement de coffrets électriques
- 5°) École privée / Participation financière à un projet artistique
- 6°) Finances publiques / Affectation des résultats

Questions diverses

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AVRIL 2018

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 19 avril 2018 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur BRIQUET Alain, 2^{ème} Adjoint au Maire fait remarquer que le poteau incendie sis rue de l'Avenue a son capot de protection qui est cassé. Il conviendra de le remplacer très rapidement.

2018-059 : ADHÉSION au SERVICE "R.G.P.D" du C.D.G 53 et NOMINATION d'un DÉLÉGUÉ à la PROTECTION des DONNÉES (D.P.D).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne "R.G.P.D", proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne.

Le règlement européen 2016/679 dit "R.G.P.D" entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€00), conformément aux articles 83 et 84 du R.G.P.D.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éproueraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet auteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne ;
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière ;
- de désigner le Délégué à la Protection des Données du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne comme étant le Délégué à la Protection des Données de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

ACCEPTE d'adhérer au service "R.G.P.D" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission en conformité avec la réglementation européenne et nationale ;

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

2018-060 : MODIFICATION des STATUTS de TERRITOIRE d'ÉNERGIE MAYENNE (T.E 53), ex S.D.E.G.M.

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de Territoire d'Énergie Mayenne dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité syndical de Territoire d'Énergie Mayenne a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de Territoire d'Énergie Mayenne a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois (3) mois, à la date de notification pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical de Territoire d'Énergie Mayenne.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, et à l'unanimité :

ADOpte la modification des statuts de Territoire d'Énergie Mayenne ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de Territoire d'Énergie Mayenne.

2018-061 : RAPPORT ANNUEL du MAIRE sur le PRIX et la QUALITÉ du SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2017.

Monsieur le Maire, assisté de Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint, responsable de la Commission Assainissement présentent le rapport, pour l'exercice 2017, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, exploité en régie.

Le Conseil Municipal, après présentation des divers éléments nécessaires au rapport :

VALIDE le rapport sur le prix et qualité du service public d'assainissement tel que présenté par le Maire ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ce rapport à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, basée à ORLÉANS (Loiret), 9, avenue de Buffon ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ce rapport à la Police de l'Eau du Département de la Mayenne, basée à LAVAL (Mayenne), 60, rue Mac Donald.

2018-062 : REMPLACEMENT de COFFRETS ÉLECTRIQUES - Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la commission de sécurité de l'Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne) en date du 25 avril 2018, relatif à la visite périodique de vérification à la salle polyvalente. Cette dernière a émis un avis défavorable quant aux poursuites des activités se déroulant dans ladite salle polyvalente. Un arrêté d'interdiction d'exploitation et de fermeture temporaire de la salle polyvalente a été pris le 14 mai 2018 (arrêté municipal n°2018-14).

Des recommandations ont été apportées par la Commission de sécurité de l'Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne), notamment concernant les installations électriques.

Plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées afin de procéder aux remplacements des installations obsolètes.

Deux (2) entreprises ont répondu à la demande de la Commune :

- l'entreprise SORIEUX Vincent, basée à BALLOTS (Mayenne), 1, impasse des Bois, pour un devis d'un montant de **2 147€00** (H.T), soit **2 576€40** (T.T.C) ;

- l'entreprise CHAUSSÉE-BÉNARD, basée à RENAIZÉ (Mayenne), Zone Artisanale de Lourzais, 3, allée Jules Verne, pour un devis d'un montant de **2 722€48** (H.T), soit **3 266€98** (T.T.C).

Le Conseil Municipal, après présentation des divers devis :

PREND ACTE du procès-verbal de la Commission de sécurité de l'Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne), relatif aux travaux de conformité à apporter à la salle polyvalente ;

VALIDE le devis de l'entreprise SORIEUX Vincent, basée à BALLOTS (Mayenne), 1, impasse des Bois, pour un montant de **2 147€00** (H.T), soit **2 576€40** (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise SORIEUX Vincent, basée à BALLOTS (Mayenne), 1, impasse des Bois ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

2018-063 : PARTICIPATION FINANCIÈRE à un PROJET ARTISTIQUE - École Privée du Sacré-Cœur - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à l'équipe municipale par Madame GOHIER Delphine, directrice de l'école privée du Sacré-Cœur, relatif à une demande de participation financière de la municipalité au projet artistique que l'école qui doit se dérouler durant l'année scolaire 2018-2019.

A été joint à ce courrier, le budget prévisionnel de l'activité envisagée en partenariat avec Mayenne Culture. Ces derniers précisent que la participation financière de la Collectivité doit s'élever à 60% du montant total, ce qui représente une participation effective de 747€36.

Le Conseil Municipal, après présentation du projet et du budget prévisionnel :

PREND ACTE de la demande de participation financière de la Commune à ce projet artistique ;

ACCEPTE de participer à ce projet artistique à hauteur du nombre d'enfants habitant la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame GOHIER Delphine, directrice de l'établissement scolaire concerné ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

2018-064 : AFFECTATION des RÉSULTATS - EXERCICE 2017.

Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe en charge des Finances, assistée des membres présents, après s'être fait présenter les documents budgétaires (Budget Primitif 2017, Décisions Modificatives) relatifs à l'exercice comptable 2017, approuvent les comptes

présentés par Monsieur PÈNE Loïc, Maire et affectent les résultats de l'exercice de la façon suivante :

Affectation des résultats 2017 :

L'excédent global de 2017 de **328 564€22** qui sera affecté au Budget Primitif de 2018 de la façon suivante :

- **231 587€52** seront affectés à la section de Fonctionnement (002)
- **96 576€70** seront affectés à la section d'Investissement pour combler le besoin de financement (1068).

Après lecture et présentation des présents compte administratif et affectation des résultats, ces derniers sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2018-065 : AVENANT au DEVIS de l'ENTREPRISE L'OURY Franck pour l'ÉLAGAGE et le TOILETTAGE d'ARBRES .

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°DCM2018-024 en date du 22 février 2018 relative au devis pour l'élagage et le toilettage d'arbres. L'entreprise Franck L'OURY, basée à COSSÉ-LE-VIVIEN (Mayenne), Zone Artisanale des Platanes, proposait un devis initial de **2 012€50** (H.T), soit **2 415€00** (T.T.C).

Il convient de modifier le devis initial en ajoutant un avenant d'une valeur de **265€00** (H.T), soit **318€00** (T.T.C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'avenant à apporter au devis initial proposé par l'entreprise Franck L'OURY ;

VALIDE l'avenant d'un montant de **265€00** (H.T) soit **318€00** (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise L'OURY Franck ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer cette somme au compte 615231 de la section de Fonctionnement du Budget principal 2018 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Comptable Assignataire de CRAON (Mayenne).

QUESTIONS DIVERSES

● **Haut débit** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place du haut débit sur le département de la Mayenne d'ici à 2021. Le Département de la Mayenne est le département pilote quant au déploiement du haut débit. Il conviendra aux communes de procéder d'ici à septembre 2018 à un adressage complet de la Commune et à l'élagage des lignes téléphoniques.

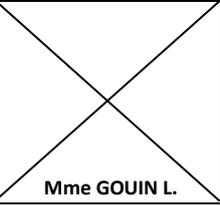
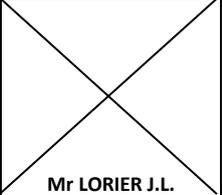
● **Révision du Plan Local d'Urbanisme** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique de révision du Plan Local d'Urbanisme et du Zonage Assainissement "Eaux usées" va débiter le 11 juin 2018 jusqu'au 6 juillet 2018.

- **Photos aériennes** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition commerciale de l'entreprise PIRENAIC, basée à LE BOULOU (Pyrénées-Orientales), pour la prise de 30 photographies aériennes de la Commune pour un montant de 590€00 (T.T.C).
- **Juré d'Assises** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de LA SELLE-CRAONNAISE (Mayenne), relatif au tirage au sort des jurés d'Assises 2019, qui doit se dérouler le 7 juin 2018 à 9h30 à LA SELLE-CRAONNAISE (Mayenne).
- **Music-Club** : Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de remerciements de la part du Music-club pour le prêt à titre gracieux de tables et chaises lors du concert de l'association, le 21 avril 2018 à RENAZÉ (Mayenne). Le concert de 2019 aura lieu le 27 avril à RENAZÉ (Mayenne).
- **Journée citoyenne** : Les affiches et flyers pour la journée citoyenne du 2 juin 2018 sont distribués dans les commerces.
- **Aménagement du secteur Est de la Commune** : Monsieur le Maire rappelle aux Élus la tenue de la réunion publique du samedi 26 mai 2018 à 10h00 sur le projet d'aménagement du secteur Est de la Commune présenté aux Saint-Aignannais par le cabinet HUITOREL & MORAIS.
- **Signalétique** : La Commission doit reprendre contact avec l'entreprise CHADELAUD.
- **Dictionnaires** : Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, 3^{ème} Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires, informent les membres présents que la cérémonie de remise des dictionnaires aura lieu le jeudi 5 juillet 2018 à 20h00, salle parquet.
- **Commission de sécurité pour la course de solex** : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que lors de la fête communale des 16 et 17 juin prochains, une course de solex sera organisée au sein de l'agglomération de la commune. À cet effet, une réunion de commission de sécurité regroupant la Sous-préfecture de CHÂTEAU-GONTIER, la Préfecture de la Mayenne, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.), l'Agence Territoriale du Sud-Mayenne, la Gendarmerie de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Direction Départementale des Territoires (D.D.T), l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique de la Mayenne (U.F.O.L.E.P 53), la Ligue des Pays de la Loire de moto, le Comité des Fêtes de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË ainsi que l'association "Galet'Saucisse" organisatrice de l'événement a eu lieu le mardi 15 mai 2018 à 10h00 à la mairie. Le procès-verbal de la réunion est attendu dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 14 Juin 2018 à 20h00.

SIGNATURES

Mr BRETON R.	Mr BRIQUET A.	Mme BROUSSEAU M.	Mme CHEVILLARD P.	Mr DEMINGUET É.
				Absent
Mr GESLIN S.	Mme GOUIN L.	Mr GUILLET V.	Mme GUINEHEUX A.S.	Mr HENRY D.
				
Mr LORIER J.L.	Mr PAILLARD M.	Mr PÈNE L.	Mr POIRIER M.	Mme RENAULT P.